

N° 133 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-5-2012

« À savoir attendre, il y a tout à gagner. » (Proverbe italien.) Dernier numéro paru : 1^{er}-2-2012 (23^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Bon anniversaire à Résistance à l'agression publicitaire (RAP) !

Le 20 juin 2012, Résistance à l'agression publicitaire (V. XV), née à Pantin le 20 juin 1992, aura vingt ans. Bon anniversaire, de la part de son ancien président cofondateur ! (Pour mémoire, RAP est l'enfant du *Publiphobe* et de Réseaux-Espérance.)

II ■ Rouen et son futur palais des sponsors (ou sports)

Une société a été condamnée (avril 2012) à rembourser 3 millions de dollars aux familles pour avoir fait croire que sa pâte chocolatée était bonne pour les enfants. Elle s'est offert, le 16 novembre 2011, pour 5 millions d'euros, le nom du futur palais des sports de Rouen, qui sera inauguré en septembre 2012. Ce nom, qui sera aussi celui de la station de métro du Mont-Riboudet, sera formé à partir d'une marque de confiseries pour enfants de ladite société. On imagine que les bambins, qui se fichent d'être empoisonnés par la pâte, se précipiteront au futur palais pour en ressortir encore plus conditionnés par ceux qui les font grossir.

Le 7 avril 2012, 40 « Rouennais indignés » ont protesté devant le chantier, en présence de la presse (radios locales, *Paris Normandie*...) : tracts, manifestation assise, dégustation de chocolat du commerce équitable. Revendication : que soit rebaptisé le futur palais (pourquoi pas du nom d'un sportif local ?). Article dans *Liberté Dimanche* du 8 ; émission sur *France Bleu*...

III ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : « Je n'ai encore jamais vu ça », dit un policier

Le Collectif des déboulonneurs (V. XV), né à Paris en 2005 (LP91...), a de nouveau agi de février à avril. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Février 2012. Le 25, à 14 h, à **Lille** (métros Porte-des-Postes et Wazemmes, puis pl. Rihour, r. Nationale, pl. de la Républ.), 9 panneaux, notamment de l'affich. CBS, ont été recouverts et/ou barbouillés devant 30 militants, dont des clowns et 1 trompettiste, 5 journal., 2 agents de sécurité de Transpole, qui ont demandé que cesse l'action dans le métro. Art. avec photo dans *Nord éclair* et *La Voix du Nord* du 26, *20 Minutes* du 27 ; reportage sur GrandLille.TV le 28.

Mars 2012. Le 22, à 19 h, à **Lille** (devant le théâtre Sébastopol), 1 colonne culturelle a été recouverte, et 1 aubette de l'affich. CBS, barbouillée, par 30 militants, devant 1 journal., 3 véhicules de police et les spectateurs se rendant aux « Étoiles de la pub » (soirée estudiantine avec remise du prix de la meilleure publicité). Interprétation de *Petite histoire de la publicité* (sur l'air de *Tumbalalaïka*) et de *Stoppub*. Art. avec photo dans *Nord éclair* du 24. Le 2, à 19 h, à **Paris** (gare d'Austerlitz), 16 panneaux de l'affich. Métrobus ont été recouverts ou barbouillés au blanc d'Espagne par 6 militants, devant 30 amis (dont J.-C. Mikhaïloff, adjoint au maire du XI^e), 20 polic. Le 31, à 15 h, encore à **Paris** (141, bd de Sébastopol), 5 panneaux de l'affich. JCDecaux ont été recouverts par 5 militants, devant 15 amis, 1 journal., 20 polic. Interprétation de *La Complainte du progrès*, de Boris Vian. Art. avec photo dans *Le Parisien* du 2-4. Le 31, à **Poitiers** (angle r. du Marché/r. de la Cathédrale), 1 panneau de l'affich. JCDecaux a été recouvert devant des polic. Scie musicale. Le 31, à 14 h, à **Rouen** (88, av. du 11-Nov., rd-pt des Bruyères), 17 panneaux des affich. Oxalive, CBS et JCDecaux ont été barbouillés au blanc d'Espagne par 8 militants, devant 16 amis (dont 5 music.) et 6 polic. (relevé des identités des militants en file indienne – « je n'ai encore jamais vu ça », a dit un policier).

Avril 2012. Le 8, à 14 h, à **Lyon** (pl. Gabriel-Péri), 1 panneau de l'affich. JCDecaux a été barbouillé par 1 militant, devant 20 amis et 6 polic. Le barbouilleur a passé 20 min au poste. Annonce dans *Métro* du 1^{er} ; brève sur *lyonpremiere.info* le 9. Le 28, à 15 h, à **Paris** (entre Châtelet et Bastille), 15 panneaux ont été recouverts par 10 militants, devant 1 journal. (I-télé). Action menée en liaison avec des fanfares « indignées » de plusieurs pays. Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

IV ■ Procès du Collectif des déboulonneurs : « aiguillon salutaire pour la démocratie », dit une sénatrice

Paris, 29 février 2012 : jugement au TGI. Élise Ayrault, Vincent Boroli, Yvan Gradis, Nicolas Hervé, Raphaël Jolly, Yann Le Breton, Hadrien Martel et Laurent Veyre de Soras, reconnus coupables, le 7-9-2011, pour un barbouillage de 2009, et condamnés à verser 807,08 euros à la victime (JCDecaux), sont dispensés de peine (sauf RJ, absent), vu qu'ils ont payé et n'ont pas récidivé.

Tours, 20 mars : audience au tribunal de police. Guillaume Brière et Rémi Filliau comparaissent pour avoir barbouillé 4 panneaux JCDecaux le 29-1-2011. Présence de vingt sympathisants. L'avocat, M^e Devillers (Tours), argue que les panneaux, proches d'un monument historique, étaient illégaux, ce dont le juge ne tiendra pas compte. Le procureur, Joël Patard, requiert 300 euros d'amende par prévenu. Le président Marchaud déclare : « La justice est financée par les impôts, les impôts proviennent en partie des industriels. Je ne suis pas sûr que cet endroit soit le meilleur pour lancer un débat sur la place de la publicité ! » Jugement : 150 euros d'amende par prévenu. Reportage sur TV Tours le jour même, article dans *La Nouvelle République* le 21.

Paris, 3 avril : audience en cour d'appel. Deux prévenus – Yvan Gradis, Arthur Lutz – et 6 comparants volontaires – Nicolas Hervé, Yann Le Breton, Jean-François Lenoir, Céline Ramboz, Laurent Veyre de Soras, Jean-Michel Vourgères – étaient convoqués, le parquet ayant fait appel de leur relaxe du 2-4-2010 pour un barbouillage en 2008. Durée : 1 h 50. Témoignages écrits (V. site des Déboulonneurs [V. XV]) : Martine Billard, députée, Philippe Meirieu, pédagogue, Bernard Stiegler, philosophe.

Devant le présid. Bruno Laroche, l'avoc. gén. Bernard de Gouttes motive l'appel : irrecevabilité de la comparaison volontaire, reclassement des faits en « délit ». Témoin absent : Nathalie Kosciusko-Morizet, ancienne ministre de l'Écologie. Autres témoins : Marie-Christine Blandin, sénatr., décrit le collectif comme un « aiguillon salutaire pour la démocratie » ; Guillaume Dumas, rech. en neurosciences, dénonce les effets toxiques de la publicité ; Charlotte Nenner, présid. de RAP (V. XV) et ancienne conseill. de Paris, dénonce l'inertie des politiques. L'avoc. gén. requiert la relaxe des 6 compar. volont. (ou, en cas de condamn. : 500 euros pour le récidiviste [JFL], 200 pour les réitérants, 200 avec sursis pour les autres) et la condamnation d'YG,

réitérant, à 200 euros et d'AL à 200 euros avec sursis. M^c William Bourdon plaide la confirmation de la relaxe. Délibéré : 26 juin.

Retombées journalistiques : Agence France-Presse (3 avril), *Le Figaro* (2), *Les Inrockuptibles* (4), *Libération* (3, 4), Mediapart (13), *Le Monde* (4), *Le Parisien* (2, 4) – sans parler de la lettre ouverte à N. Kosciusko-Morizet, publiée le 27-3 par Mediapart.

V ■ Cassage de panneaux JCDecaux à Besançon (Doubs) : mise à jour des statistiques

Les obstacles urbains y sont vandalisés depuis deux ans. 2010 : 400 dégradations. 2011 : 105, dont 68 sur des abris de bus (28 en décembre). Selon la Voirie, « 79 abris de bus et panneaux publicitaires ont été vandalisés depuis le début de l'année [2012] ». Février 2012 : 55 actes de vandalisme (contre 11 en février 2011). Nuit du 1^{er} au 2 mars 2012 : un abri de bus et un obstacle urbain saccagés. En 2011, JCDecaux aurait déboursé 150 000 euros en réparation. (Source : *L'Est Républicain*, 3 mars 2012.)

VI ■ Slogans subversifs sur panneaux publicitaires (Niort, Deux-Sèvres, 25-26 février 2012)

Rue Gambetta, puis près de la gendarmerie, pl. Saint-Jean, pl. de la Brèche, des slogans antipublicitaires sur bandes de papier ont été collés anonymement sur des dizaines d'aubettes et d'obstacles urbains. (Source : *Le Courrier de l'Ouest*, 27-2-2012.)

VII ■ Barbouillage clandestin devant le Corum (Montpellier, Hérault, 6 mars 2012)

À peine mis en service à la station de tramway Corum (palais des congrès), très fréquentée, l'immense panneau publicitaire lumineux JCDecaux a été maculé clandestinement d'une substance blanche. (Source : *Montpellier journal*, 7-3-2012.)

VIII ■ Namur (Belgique, 17-18 mars 2012)

Quatre aubettes installées devant la gare et face au square Léopold ont été brisées par des vandales qui ont revendiqué leurs actes en laissant sur place des autocollants signés « Zone d'expression libre ». (Source : *Suie & Cendres*, 19-3-2012.)

IX ■ Badigeonnage à la craie liquide (Mulhouse, Haut-Rhin, 29 mars 2012)

Des Indignés ont, de bon matin, badigeonné à la craie liquide, non dégradante, des inscriptions hostiles sur les panneaux publicitaires du centre-ville, pour inciter à la réflexion sur l'omniprésence de la publicité. (Source : *L'Alsace*, 30-3-2012.)

X ■ Petit (?) barbouillage massif dans le métro de Paris (20 avril 2012)

Photos : <http://www.bap.propagande.org/modules.php?name=Forums&file=viewtopic&p=30087#30087>. Exemple de slogan : « Envahissement publicitaire, qui est responsable ? C'est moi, c'est nous lorsque nous ne barbouillons pas. » Bien dit !...

XI ■ Extinction civique de publicités énergivores (Montauban, Tarn-et-Garonne, 27 avril 2012)

Sur le mot d'ordre de Zéro Watt ! (<http://zerowatt.c.la/>), des citoyens ont éteint ce soir-là : 44 obstacles urbains et 13 panneaux 4 x 3 m pour dénoncer l'incivisme de l'afficheur JCDecaux, coupable de pollution visuelle et de gaspillage d'énergie.

XII ■ Paysages de France libère Marsannay-la-Côte (Côte-d'Or)

En mars 2007, Paysages de France (v. XV) demande au maire, puis au préfet, de faire démonter l'enseigne illégale d'un hôtel. En mai, le maire écrit au préfet qu'il a « pris contact avec le directeur ». En septembre 2011, l'association apprend que l'enseigne est toujours en place. Le 19, elle relance le préfet, le menaçant du tribunal administratif. En octobre, la préfecture l'informe qu'elle a demandé au maire de faire enlever l'enseigne. En janvier 2012, la préfecture relance le maire. Le 12 avril, le maire n'ayant pas donné suite, le préfet se substitue à lui et signe l'arrêté de mise en demeure. L'enseigne est démontée le 19.

XIII ■ Réforme de la réglementation sur la publicité : l'amendement dérobadé et le recours de Paysages de France

Le 22 mars 2012 a été adoptée une loi de simplification du droit. Un amendement à son article 55 triple le délai de mise en conformité des panneaux publicitaires et des enseignes avec les nouvelles réglementations : 6 ans au lieu de 2. Conséquence : les panneaux qui auraient dû être mis en conformité en 2014 seront tranquilles jusqu'en 2018. Voici la genèse de cet amendement.

Début 2011, Paysages de France demande au préfet de faire démonter, à Houssen, une enseigne illégale de supermarché. Mi-2011 : arrêté de mise en demeure. Le supermarché ne s'exécute pas, soutenu par le maire, qui perçoit une taxe... même sur une enseigne illégale. Celui-ci, également député, fait voter l'amendement précité, espérant donner un sursis de 6 ans à l'enseigne. Le hic, c'est que celle-ci n'est pas en infraction avec une nouvelle réglementation, mais avec celle qui date de trente ans.

Le 16 avril 2012, la mairie de Paris pleurniche contre l'amendement, qui, dénonce-t-elle, à cause des afficheurs, l'empêchera d'appliquer son nouveau règlement local de publicité, voté en 2011, avant 6 ans au lieu de 2, soit 2017 au lieu de 2013. C'est oublier que la mairie ne fait que récolter le fruit de ses tergiversations, et que l'absence d'un règlement local permettrait tout simplement d'éliminer toute la publicité sur 80 % du territoire de la capitale, par la simple application du régime général de la loi.

Par ailleurs, le 2 avril 2012 a été enregistré le recours en annulation déposé par Paysages de France, devant le Conseil d'État, contre le décret d'application de la nouvelle loi sur la publicité, publié le 31 janvier (LP 132) : d'une part, le décret était truffé d'erreurs, parfois graves (volontaires ?) ; d'autre part, le texte final bafouait le résultat de la consultation publique de 2011.

XIV ■ Agenda

2-6-2012, Lyon : débat sur affichage publicitaire et pollution visuelle, 32, rue Sainte-Hélène, 10 h-12 h. (Contact : 04 72 77 19 80.)

12, Paris : procès de 6 déboulonneurs pour barbouillage et refus de prélèvement ADN ; Palais de justice, 13 h 30, 12^e chambre correctionnelle.

26, Paris : jugement du procès du 3-4-2012 (v. IV).

XV ■ Carnet d'adresses

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

XVI ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 132 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

- Article d'YG dans *La Décroissance* n° 88 (avril 2012) : « Afficheurs, têtes brûlées, France, terre brûlée » (1 page).

XVII ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 133 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)